

PRÉPARER SON DÉPART

Demande de retraite : quand et comment la déposer ?

Mise à jour : 29 septembre 2026

STATUT DE LA MESURE

RÈGLE EN VIGUEUR : demande unique en ligne pour l'ensemble des régimes.

La retraite n'est jamais versée automatiquement : elle doit être demandée. Une demande tardive peut entraîner une perte de mois de pension, car le régime général ne verse pas la retraite pour une période antérieure au dépôt.

Le bon calendrier

- Déposez votre demande environ 6 mois avant la date de départ souhaitée.
- La date d'effet est toujours fixée au 1er jour d'un mois : elle doit être choisie avec précision.
- La demande unique en ligne sur info-retraite.fr est transmise à tous vos régimes, de base et complémentaires.
- La pension est versée mensuellement, à terme échu.

Avant de déposer

- Vérifiez que votre relevé de carrière est complet et que les anomalies sont en cours de régularisation.
- Confirmez la date à laquelle vous atteignez le taux plein, pour éviter une décote.
- Pour un départ anticipé carrière longue, obtenez l'attestation avant de mettre fin à votre activité.
- Coordonnez la date de départ avec votre employeur (préavis, indemnité de départ).

LE CONSEIL CEREP FRANCE

Une date d'effet mal choisie peut coûter un mois de pension, une décote ou un trimestre non validé. CEREP France recommande de fixer la date de départ après une étude tous régimes, puis de suivre chaque dossier jusqu'au premier paiement.

SOURCE OFFICIELLE - Assurance retraite, « Demander sa retraite de base » ; info-retraite.fr; demande de retraite en ligne.